



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	25
Votants	27
Quorum	14

Date de convocation : 23 juin 2026
Affichage de la convocation : 23 juin 2026
Délibération 2026-06-072
Secrétaire de séance : M. Anthony PARIS
Rapporteur : Arnaud RAYMOND

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.**

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Malika HADDOU, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, conseillers municipaux,

Absents : /

Absents excusés :

Mme Caroline HECKLY – mandataire – Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR
M. Chris MANIERI-BIGORGNE – mandataire – M. Anthony PARIS

formant la majorité des membres en exercice.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions exercées par délégation du Conseil municipal.

Depuis la séance du Conseil municipal du 18 mai 2025, les décisions suivantes ont été prises :

- **Décision DMA 2026-004 – Modification des tarifs des services péri et extra-scolaires et Club Ados**

A compter du 1^{er} septembre 2026 :

ACCUEIL DE LOISIRS MATIN et PAUSE MERIDIENNE		Tarif par jour et par enfant	Pourcentage de majoration en cas d'inscription hors délai ou présence sans inscription
ROSIERES	Quotient familial < 841	0,41 €	100 %
	Quotient familial ≥ 841	0,63 €	100 %
EXTERIEUR	Quotient familial < 841	0,68 €	100 %
	Quotient familial ≥ 841	1,04 €	100 %

ACCUEIL DE LOISIRS SOIR		Tarif par jour et par ¼ heure de présence	Pourcentage de majoration en cas d'inscription hors délai ou présence sans inscription
ROSIERES	Quotient familial < 841	0,19 €	100 %
	Quotient familial ≥ 841	0,30 €	100 %
EXTERIEUR	Quotient familial < 841	0,36 €	100 %
	Quotient familial ≥ 841	0,46 €	100 %

RESTAURATION SCOLAIRE		Repas	Panier Repas	Pourcentage de majoration en cas d'inscription hors délai ou présence sans inscription
ROSIERES	QF < 841	4,53 €	2,06 €	100 %
	QF ≥ 841	5,32 €	2,34 €	100 %
EXTERIEUR	QF < 841	6,66 €	3,16 €	100 %
	QF ≥ 841	7,75 €	3,71 €	100 %

MERCREDI et VACANCES (hors juillet)		Tranche 1 QF ≤ 601	Tranche 2 601 ≤ QF ≤ 900	Tranche 3 901 ≤ QF ≤ 1200	Tranche 4 QF ≥ 1201
ROSIERES	Journée avec repas	3.24 €	5.78 €	10.07 €	12.10 €
	Journée sans repas	2.60 €	4.63 €	8.05 €	9.66 €
	½ journée avec repas	2.25 €	4.06 €	7.00 €	8.51 €
	½ journée sans repas	1.80 €	3.24 €	5.67 €	6.83 €
EXTERIEUR	Journée avec repas	5.27 €	9.39 €	17.09 €	19.71 €
	Journée sans repas	4.24 €	7.57 €	13.18 €	15.71 €
	½ journée avec repas	3.78 €	6.53 €	11.58 €	13.75 €
	½ journée sans repas	3.10 €	5.39 €	9.29 €	11.58 €

A compter du 6 juillet 2026 :

ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET 3/6 ans et 6/12 ans				
	ROSIERES		EXTERIEURS	
	Journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Journée sans repas
QF Tranche 1 QF ≤ 601	5.83 €	4.69 €	10.48 €	8.40 €
QF Tranche 2 601 ≤ QF ≤ 900	8.73 €	6.98 €	14.08 €	11.35 €
QF Tranche 3 901 ≤ QF ≤ 1200	13.05 €	10.48 €	19.25 €	15.28 €
QF Tranche 4 QF ≥ 1201	15.66 €	12.55 €	24.34 €	20.41 €

SEJOUR JUILLET 6/12 ans		
	ROSIERES	EXTERIEURS
Quotient familial < 841	127 €	253 €
Quotient familial ≥ 841	158 €	316 €

A compter du 6 juillet 2026 pour les enfants qui utilisent ce service avant et/ou après les activités du Club Ados sur une même journée :

ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET 6/12 ans				
	ROSIERES		EXTERIEURS	
	Journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Journée sans repas
QF Tranche 1 QF ≤ 601	3.49 €	2.35 €	6.27 €	4.20 €
QF Tranche 2 601 ≤ QF ≤ 900	5.24 €	3.49 €	8.40 €	5.68 €
QF Tranche 3 901 ≤ QF ≤ 1200	7.81 €	5.24 €	11.61 €	7.64 €
QF Tranche 4 QF ≥ 1201	9.39 €	6.27 €	14.13 €	10.20 €

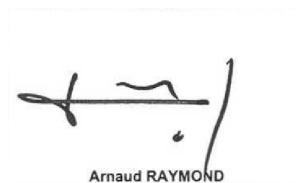
A compter du 6 juillet 2026 :

ACTIVITES CLUB ADOS					
Quotient familial < 841			Quotient familial ≥ 841		
ROSIERES	EXTERIEUR	Participation aux frais de transports	ROSIERES	EXTERIEUR	Participation aux frais de transports
35% du coût de l'activité	75% du coût de l'activité	2,00 €	75% du coût de l'activité	100% du coût de l'activité	2,00 €

	SEJOUR CLUB ADOS	
	ROSIERES	EXTERIEURS
Quotient familial < 841	142 €	283 €
Quotient familial ≥ 841	177 €	353 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, Arnaud RAYMOND, dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le Maire
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.07.06 09:33:07 +0200
Référence de l'AR : 010-211003140-20260629-2026_06_072-DE
Signature numérique
Le Maire